



Union des Villes et  
Communes de Wallonie asbl  
Fédération des CPAS



ASSOCIATION  
DE LA VILLE ET  
DES COMMUNES DE LA  
REGION DE  
BRUXELLES-CAPITALE  
SECTION CPAS



AFDELING  
OCMW'S



## **ACCORD SOCIAL DES SOINS DE SANTE DE JUILLET 2005: LE CREPUSCULE DU SECTEUR PUBLIC?**

*Communiqué de presse – 20 juillet 2005*

Nous représentons les **employeurs publics** des maisons de repos. En tant que service public, nos établissements ont notamment comme principe l'égalité des usagers. Nous donnons un emploi direct à plus de **30.000 personnes**, soit près de **40 %** des postes de travail en maisons de repos.

### **1. UN CONTEXTE QUI DEMANDE DU SERIEUX BUDGETAIRE**

Tous les observateurs économiques s'accordent à dire que **notre pays est dans une situation économique préoccupante**. A multiples reprises, tant Dexia que les Régions ont montré que la santé des finances locales reste précaire. Nombre de communes, de CPAS et d'hôpitaux publics sont d'ailleurs sous plans d'assainissement. Notre pays est en outre confronté au défi du vieillissement démographique, qui ne sera pas facile à rencontrer, notamment sur le plan financier. La Commission du vieillissement l'évalue à 5,6 % du PIB. Le Conseil national du travail vient quant à lui d'insister sur la maîtrise des dépenses de soins de santé.

Dans les trois Régions, les responsables politiques disent que les marges de **manœuvres budgétaires** sont **étroites** et qu'il faut utiliser au mieux les rares ressources financières. Dans la même optique, on y insiste sur la nécessité de la **simplification administrative** afin de limiter les coûts de gestion.

A l'automne, au niveau fédéral, va avoir lieu un difficile mais nécessaire débat sur les fins de carrière.

Dans le secteur des soins de santé, des mesures d'économie difficiles sont prises. Pour des besoins essentiels, on manque de moyens: soins palliatifs, prise en charge des déments, construction de nouvelles maisons de repos, appareillage hospitalier, ...

## **2. UN SIMULACRE DE DIALOGUE SOCIAL**

En juillet et septembre 2004, des discussions générales ont eu lieu pour évaluer le précédent accord social (2000) et préparer le suivant. Début mars 2005, suite aux contacts avec les seuls syndicats, les Ministres de l'Emploi et des Affaires sociales ont rédigé un projet d'accord pour le secteur public. Il a alors été présenté aux employeurs comme ne pouvant plus être modifié que sur des points techniques.

Les *employeurs* publics ont donc été *exclus* de la négociation des mesures concrètes. Le *texte* proposé était en outre *insuffisamment financé, trop compliqué, peu évalué*.

Récusant tant la méthode que le contenu, nous avons décidé de réagir: courriers aux Ministres fédéraux et régionaux concernés, missive aux Députés régionaux et fédéraux, association des Pouvoirs locaux via une lettre de protestation, conférence de presse le 13 avril 2005.

Suite à celle-ci, une négociation a été entamée avec le Cabinet du Ministre fédéral des Affaires sociales. Nous étions sur la voie d'une solution équilibrée, dans l'intérêt de toutes les parties: Gouvernement, employeurs, travailleurs. En tant qu'employeur, nous avons toujours dit que nous étions *favorables* à des *accords* sociaux *raisonnables*, à des avancées sociales soutenables en termes de finances et de gestion. *Le Ministre Demotte* représenté par son *Chef de Cabinet* avait pris à notre endroit des *engagements* clairs.

*Le Cabinet du Ministre Demotte n'a pas tenu parole* et il n'a pas donné suite à nos légitimes demandes.

## **3. UN (DES) ACCORD SOCIAL. LE CREPUSCULE DU SECTEUR PUBLIC?**

Ce 5 juillet 2005, le Gouvernement fédéral a donc signé avec les syndicats du secteur public un accord social pour le secteur des soins de santé proche de la version initiale. Le 19 juillet, les Régions y ont souscrit avec réserve. Cet accord est en contradiction avec les appels à la bonne gestion. A terme, il pourrait signifier la *fin du secteur public* des soins de santé.

Il prévoit en effet l'octroi de nombreux avantages qui ne sont pas financés ou partiellement financés: statutarisation, généralisation du statut d'employé, remplacement immédiat du personnel absent, saupoudrage de la mesure de fin de carrière, prime d'attractivité, pécule de vacances, ... *Où est donc passée la rigueur budgétaire*, priorité déclarée de tous les niveaux de pouvoirs? Les déficits qui en découleront obéreront les budgets locaux et mettront en péril l'exécution des plans d'assainissement. Au bout du compte, ce sont *les communes, les Régions et l'emploi* qui *paieront la note*.

Cet accord promet l'octroi d'un nombre important de jours de congé supplémentaires selon des modalités alambiquées. Alors que l'on s'interroge au niveau fédéral sur les mécanismes de prépensions et de "Canada dry", on va avoir dans le secteur public des soins de santé des agents qui auront jusque trois mois de vacances! Vu la situation *économique* actuelle, c'est *intenable*. Comment organiser dans ces conditions la *continuité* de service indispensable au bon fonctionnement de tout établissement de soins?

En outre, le texte est d'une complexité et d'une lisibilité désolantes. *A mille lieues de la simplification administrative*. Il ne va que contribuer à décourager les gestionnaires publics et compliquer le recrutement de personnes de qualité aux postes à responsabilité des établissements de soins publics.

Au niveau local, il convient d'éviter les *disparités non justifiées au sein du personnel*. Elles sont de nature à perturber la paix sociale et affecter la motivation au travail du personnel et sa mobilité. Le projet impose le pécule de vacances à 92 % dès 2005 en maison de repos et selon un phasage à déterminer au niveau hospitalier, alors que les accords régionaux l'imposent plus tard au niveau communal.

Cet accord va affaiblir gravement le secteur public. Suite à sa conclusion, nous nous attendons à trois dynamiques défensives de sauvegarde de l'outil:

- non application de l'accord avec, à la clé, frustrations et conflits;
- accélération du mouvement de sous-traitance;
- mise en asbl.

Si cela ne suffit pas à maintenir la viabilité du service public, nous craignons réellement à terme une *privatisation*, privatisation dont nous rejetons le principe.

Nous avons été au maximum de la logique de négociation. *Dans ce dossier, le Fédéral a traité les employeurs de façon incorrecte et compromet l'avenir du service public. Après lui, le déluge? Dans ces conditions, pour défendre le service public, nous examinerons toutes les voies de réactions possibles.*

Claude EMONTS,  
Président de la Fédération des  
CPAS de l'Union des Villes et  
Communes de Wallonie

Suzanne COOPMANS,  
Présidente a.i. de la Section  
CPAS de l'Association de la  
Ville et des Communes de la  
Région de Bruxelles-Capitale

Monica DE CONINCK,  
Voorzitter van de Afdeling  
OCMW's van de Vereniging van  
Vlaamse Steden en Gemeenten

*Pour tous renseignements concernant la présente, vous pouvez joindre*  
UVCW/AVCB: *Monsieur Jean-Marc Rombeaux – tél.: 0473.89.96.88*  
VVSG: *Madame Ruth Stokx – tél.: 02.211.55.27*

